

Liste de matériel éligible - Appel à projets "Bâtiments agricoles - Filières végétales"  
Version janvier 2022

1 seul dossier en 2022 dans la limite du plafond d'aides annuel tous dispositifs PCAE confondus de :  
- 400 000€ pour les exploitations dont l'orientation principale est l'élevage (toutes filières d'élevage)  
- 200 000€ pour toutes les autres exploitations  
- 250 000€ pour les structures collectives juridiquement constituées  
Plancher de dépenses de 1000€/devis et 5000€/dossier

Filière	Définition
Cultures spécialisées	Maraîchage (cultures intensives à multiples rotations annuelles), horticulture, pépinière, arboriculture, viticulture, PPAM, safran, cresson, champignons
Légumes de plein champ	Cultures légumières à une rotation annuelle

Poste de dépenses	Filières concernées	Liste d'investissements
<b>FILIERES VEGETALES</b>		
Stockage céréales	grandes cultures	<b>construction ou rénovation de bâtiments de stockage céréales et équipements</b> : trieur séparateur, systèmes de ventilation et de séchage,
Installation de cultures et équipements	cultures spécialisées & légumes de plein champ	<b>construction de bâtiments avec installation spécifique de stockage froid et/ou de conditionnement</b> , y compris insertion paysagère et mise en place de dispositifs d'économie d'énergie et énergie renouvelable . Pour la filière champignons, ces investissements peuvent servir à la production et au conditionnement de substrat.
	Champignons	<b>Aménagement des lieux de stockage</b> : matériel de réfrigération, chambre froide, caisson frigorifique
	cultures spécialisées & légumes de plein champ	<b>équipements de stockage et de conditionnement des productions</b> : palox, déterrage, lavage, calibrage, triage, emballage, étiquetage, caisses plastique et bois
	cultures spécialisées	<b>construction, aménagement et équipement de nouvelles serres, de nouveaux tunnels</b> (à l'exclusion des systèmes de fertilisation et d'irrigation), de tentes de culture, bacs, piquets, étagères pour cultiver des champignons <i>Un audit énergétique sera demandé en cas d'installation de chauffage</i>
	horticulture, pépinière	<b>aménagement de plateforme de culture hors sol et ombrières</b> (à l'exclusion des systèmes de fertilisation et d'irrigation)
	Champignons	<b>Equipements nécessaires à la production et au conditionnement de substrat</b> : cuve de pasteurisation ou de stérilisation, machine de presse, générateur de vapeur, chargeuse, plancher soufflant, logeuse, élévateur, mélangeur horticole, ensacheuse, chaîne de conditionnement
	Champignons	<b>Gestion du milieu de développement des champignons</b> : isolation des lieux de production ; chaudière ; raccordement à l'eau et à l'électricité ; ordinateurs de gestion de bâtiment permettant de réguler la température, l'humidité et le CO2 ; systèmes de ventilation, de climatisation, d'extraction d'air et d'humidification ; lignes de brumisation ou humidificateur ; néons et appareillage électrique
Prévention des aléas climatiques	cultures spécialisées	<b>investissements destinés à prévenir les aléas climatiques</b> : tour antigel, filet paragrêle avec ou sans plateforme automotrice de manutention des filets, bâche anti-pluie, haie composite, brise-vent
Prévention du vandalisme	cultures spécialisées	<b>investissements destinés à prévenir le site de production du vandalisme</b> : alarmes de protection, caméras de surveillance, protection contre les animaux
Amélioration des conditions de travail	cultures spécialisées	<b>matériels et aménagements de manutention</b> : lève-palox, vide-palox, gerbeur, rolls, transpalette
	horticulture, pépinière	<b>matériels et aménagements de manutention</b> : bras de grue, télescopique, plateau pose à terre, chariot automoteur, box métalliques, tapis convoyeur, plateforme mobile pour les tâches en hauteur